

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 décembre 2021, adopté le Règlement RÉG341-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 31 JANVIER 2022



Judith Garon,
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantal Tremblay, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de Grand-Méti, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 14h heures et 15h heures le 01 jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE février 2022



Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 décembre 2021, adopté le Règlement RÉG342-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 31 JANVIER 2022



Judith Garon,
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantal Tremblay, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de Grand-Mets, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 14h heures et 15h heures le 1^{er} jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE février 2022



Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 décembre 2021, adopté le « Règlement RÉG344-2021 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 31 JANVIER 2022



Judith Garon
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantal Tremblay, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de Grand-Hôtel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 19h heures et 19h heures le 1^{er} jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE Février 2022



Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 décembre 2021, adopté le « Règlement RÉG345-2021 répartissant les quotes-parts de la MRC de La Mitis entre les municipalités pour l'année 2022 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 31 JANVIER 2022



Judith Garon
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantal Tremblay, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 14h heures et 15h heures le 1^e jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE Février 2022



Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)